

#### Sommaire :

- a. Projet de plan national de formation 2025-2026
  - b. Intégration dans le corps des professeurs des écoles des personnels enseignants du premier degré des îles Wallis
  - c. Ajustement de la liste des établissements REP+
- Bilan 2024 des LDG mobilités  
Bilan de la mise en œuvre du Pacte

#### A retenir :

##### **Listes complémentaires du CRPE**

Le ministère indique qu'il n'y a pas de blocage de principe pour les abonder en fonction des demandes des académies.

##### **Confirmation du report de la prise en compte du report de la prise en compte de la baisse de 10% au mois d'octobre.**

Lors du CSA ministériel du 11 mars, le ministère avait annoncé que les retenues sur salaire ne se feraient que sur les payes de juillet, rétroactivement à partir du 1er mars, pour des « difficultés informatiques ». Avec l'effet rétroactif, un personnel en CMO pouvait se retrouver en juillet amputé de 40 % de son salaire. C'était déjà totalement inacceptable ! Le Ministère a confirmé lors de ce CSA du 2 juillet que les « difficultés » informatiques perdurant, ce rapt sur les salaires ne serait effectif qu'au mois d'octobre. De quoi plonger les collègues en CMO dans des difficultés supplémentaires.

##### **Nouveau décret PPCR**

Le DGRH a confirmé que, sur décision gouvernementale, le nouveau décret PPCR ne paraîtra pas. L'arbitrage se fera au moment de l'étude du projet de loi de finance 2026. Il n'est pas certain qu'il paraisse au final. Pour l'année prochaine, ce sont donc les anciennes règles de fonctionnement, avec les rendez-vous carrière au 6ème, 8ème et 9ème échelon de la classe normale qui s'appliquent encore à la rentrée 2025.

##### **Cadre de gestion des AED**

Le cadre de gestion AED est prêt et doit être publié à la rentrée 2025. La FNEC FP-FO a dénoncé les grilles salariales académiques prévues dans ce cadre de gestion. Le ministère a répondu que la notion de cadre national ne se pose pas pour les AED comme pour les autres corps. C'est inacceptable pour la FNEC FP-FO qui dénonce l'arbitraire qui découlera de cette territorialisation.

##### **Cadre de gestion des BIATSS**

Le cadre de gestion BIATSS est prêt et doit être publié à la rentrée 2025.

##### **Sanction de la collègue de Sens**

La FNEC FP-FO a insisté sur sa demande d'intervention ministérielle pour faire annuler la sanction de notre collègue.

## **Déclaration liminaire FNEC FP-FO du CSA Men du 2 juillet 2025**

*Nous remercions les camarades pour les mots de soutien au sujet de nos camarades Cécile Kohler et Jacques Paris. Nous continuons d'agir en lien avec notre confédération, les familles et le ministère des affaires étrangères dans un cadre contraint pour ne pas mettre encore plus en danger nos camarades.*

Ce CSA Ministériel se tient dans un contexte extrêmement tendu à toutes les échelles : internationales et nationales, se répercutant et aggravant les conditions de travail des personnels.

L'annonce du Président Macron de s'engager à augmenter les dépenses militaires à hauteur de 5% du PIB d'ici 2035 est présentée comme une nécessité mais surtout elle se révèle être une opportunité pour les industriels ! Pour la FNEC FP FO, cette décision du gouvernement français implique sa complicité dans le cadre du génocide palestinien tant par son soutien à l'extermination d'un peuple que par la répression de ceux qui n'acceptent pas.

Madame la Ministre a refusé de recevoir les délégations syndicales dans le cadre des rassemblements pour la levée de la sanction de notre collègue de Sens mais accepte les invitations sur les plateaux TV sur le même sujet. A ces occasions, elle justifie la sanction pour avoir organisé un hommage aux victimes de Gaza en classe en indiquant que notre collègue avait « enfreint le principe de neutralité qui s'applique à nos enseignants ». De quelle neutralité vous prévalez-vous ? Nous rappelons, la déclaration du ministère, publiée dans le JO Sénat du 13 février 2025, selon laquelle « *les enseignants ont [...] la liberté pédagogique d'aborder le sort des victimes du conflit israélo-palestinien et notamment des otages français et des victimes du 7 octobre, pour leur rendre hommage afin d'entretenir leur mémoire, mais aussi pour réaffirmer l'attachement sans faille de la République aux valeurs démocratiques et à la paix* » ? À moins que « *notamment* » ne doive être lu comme « *exclusivement* », l'enseignante de Sens a agi conformément à la recommandation officielle, dans le cadre de la liberté pédagogique. Nous exigeons toujours que cette sanction soit purement et simplement retirée. La FNEC FP-FO continue d'exiger l'arrêt des livraisons d'arme à Israël, la levée du blocus qui affame et tue la population, le cessez le feu immédiat à Gaza et en Palestine. Elle refuse l'extension du conflit, en particulier en Iran, qui menace d'embrasement toute la région.

Pour la FNEC FP FO, le budget de guerre décidé unilatéralement par le président Macron implique également sa participation active dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui fait état de centaines de milliers de morts des deux côtés du front. Nous revendiquons l'arrêt des livraisons d'armes en Ukraine, tout en refusant de choisir entre Poutine, Zelensky ou l'OTAN. Comme fédération de l'enseignement, nous avons une place particulière : celle de nous tenir aux côtés des jeunes qui refusent de voir leur génération servir de chair à canon.

De la même manière, pour la FNEC FP FO, cette décision du gouvernement français implique sa responsabilité dans le cadre des conditions de travail et de vie des millions de salariés et de retraités. Nous ne nous ferons pas le relai de la propagande qui consiste à dire que nous devons accepter la guerre et ses atrocités ! La défense des revendications est reliée au combat contre la guerre, contre les budgets de guerre.

Ainsi, le gouvernement Bayrou annonce 5 milliards de coupes supplémentaires sur le budget 2025 (sur les crédits de l'Etat et sur l'assurance maladie), avec une « déclinaison opérationnelle » le 5 juillet. Le décret du 25 avril 2025 avait déjà annulé près de 3,1 milliards d'euros de crédits budgétaires. Et il prépare un nouveau budget d'austérité pour 2026. Nous savons parfaitement quelles sont ses intentions : 40 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques et la protection sociale. Toutes les conquêtes arrachées par la classe ouvrière sont dans le viseur : le Statut, les retraites, la Sécurité sociale. Tous les services publics sont menacés.

Ainsi, l'AFPA (Agence de Formation pour Adultes), qui fut la plus grande institution de formation professionnelle, risque aujourd'hui de disparaître. Et les personnels n'acceptent pas. Nous en voulons pour preuve la manifestation déterminée du 26 juin.

L'Ecole publique et les universités manquent de tout : les personnels ne sont plus remplacés et c'est aux parents et aux personnels de gérer les élèves dans cette situation. Vous supprimez des postes et des classes. Vous refusez de recruter la liste complémentaire alors que des postes sont vacants. Les listes complémentaires des concours sont insuffisantes voire inexistantes dans certains corps. Nous ne l'acceptons pas. Dans le premier degré, nous constatons qu'il n'y a que 345 places en Listes Complémentaires contre 1105 l'an dernier. La FNEC FP-FO refuse cette décision d'austérité et d'organisation choisie de la contractualisation. Nous demandons le ré abondement des LC. Vous refusez le renouvellement des contractuels. Vous maintenez les personnels dans la précarité. Les missions des uns et des autres sont bafouées...

Mardi 10 juin, notre collègue assistante d'éducation à Nogent est décédée, poignardée par un élève lors d'une fouille de sacs organisée par les gendarmes aux abords du collège Françoise Dolto. La FNEC FP-FO réaffirme son soutien à la famille et aux collègues de notre collègue. la ministre Élisabeth Borne a adressé une lettre à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, dans laquelle elle déclarait les assurer de son « soutien le plus total », précisant qu'ils exercent « une mission essentielle ». « Soutien le plus total » de la ministre ? En refusant d'ouvrir les listes complémentaires et en ne renouvelant pas les contractuels ? En organisant la confusion et le transfert des missions des Personnels infirmiers, assistants sociaux, médecins, psyEN à travers les « assises de la santé scolaire » et en organisant la pénurie de ces personnels indispensables au bon fonctionnement de l'Ecole.

La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications : respect des missions des AED, CPE, et de tous les personnels ! Création de tous les postes nécessaires ! Un vrai statut pour les AED avec un vrai salaire et une grille indiciaire nationale.

Partout la gestion de la pénurie conduit au chaos. La FNEC FP-FO exige le recrutement de personnels nécessaires, dans tous les corps, pour faire face aux besoins. Les personnels et les parents se mobilisent et s'organisent notamment à travers le comité national des écoles et établissements mobilisés qui a appelé à se rassembler au ministère le 11 juin dernier. Là encore, vous refusez de répondre aux revendications. La FNEC FP-FO appuiera toutes les mobilisations à la rentrée qui s'organiseront en défense des revendications.

De même, l'austérité salariale imposée aux personnels est intolérable. Le décret présenté en CSA ministériel concernant la nouvelle organisation de PPCR n'est toujours pas paru. Vous nous informez que sur décision gouvernementale, le décret ne paraîtra pas. La FNEC FP-FO avait voté contre ce décret qui ne comportait pas de réelles mesures de revalorisation salariale et prévoyait la mise en place d'un rendez-vous de carrière couperet pour la classe exceptionnelle. Pour autant, le statu quo entérine un blocage des carrières et donc une continuation de la baisse de pouvoir d'achat des enseignants compte tenu de l'inflation, ce qui est inacceptable. La FNEC FP-FO exige 10 % tout de suite et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (31,5%).

Enfin, vous maintenez toutes les contre-réformes rejetées par les personnels : choc des savoirs, réforme de la voie professionnelle, Pacte, acte 2 de l'école inclusive, Parcoursup, SNU... La FNEC FP-FO réaffirme son exigence d'abandon de toutes ces contre-réformes.

Pour finir, vos recommandations concernant la gestion de la canicule ont été déplorables. Était-ce de la provocation ? Faire boire les élèves régulièrement, fermer les fenêtres et les volets... Et pendant ce temps, dans les départements, ce sont les collègues, les parents et les élèves qui ont fait les frais de cette incurie... A force de rogner sur les deux mois de vacances, vous n'êtes pas en mesure d'assurer des conditions d'accueil digne pour les personnels et les élèves. A défaut, vous laissez les mairies fermer 1900 écoles. Cette logique de territorialisation qui laisse la responsabilité aux décideurs locaux de fermer les établissements ou de l'organisation des corrections d'examens n'a fait qu'aggraver la situation. Il ne serait pas possible de trouver les solutions pour maintenir une ambiance thermique acceptable alors que ces épisodes de canicule se répètent chaque année ? Ce sont déjà 95 millions d'euros qui ont été gelés par décret sur le budget de l'éducation nationale cette année, peut-être davantage suite aux récentes annonces gouvernementales.

## Compte-rendu :

### 3 textes pour avis :

- a. Projet de plan national de formation 2025-2026
- b. Projet de décret fixant les modalités d'intégration dans le corps des professeurs des écoles des personnels enseignants du premier degré des îles Wallis et Futuna mentionnés à l'article 1er de l'ordonnance n°2025-521 du 12 juin 2025 relative aux personnels enseignants du premier degré des îles Wallis et Futuna (DGRH B)
- c. Arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté MENE1800210A du 1er août 2018 portant inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP+ (DGESCO)

### 1 texte pour débat :

Bilan 2024 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

### 1 texte pour information :

Bilan de la mise en œuvre du Pacte

#### **a. Projet de plan national de formation 2025-2026**

##### Intervention FO :

La FNEC FP-FO rappelle qu'elle défend une formation continue choisie par les personnels. La formation est un droit pour les personnels et pas un outil de promotion des contre-réformes et des objectifs ministériels.

La FNEC FP-FO dénonce la logique de caporalisation du plan math-français avec la mise en place des constellations dans le 1<sup>er</sup> degré dont nous demandons toujours l'abandon.

La FNEC FP-FO revendique des formations continues sur l'ensemble des champs disciplinaires, de manière plus large. Les personnels sont en capacité de déterminer eux-mêmes leurs besoins.

La FNEC FP-FO s'oppose aux formations à publics désignés, aux formations pendant les vacances et aux convocations hors temps de classe. Elle demande des moyens de remplacement suffisant pour ne pas entraver le droit à la formation choisie.

##### **Vote du texte :**

Contre (11 voix) : FSU – **FO** – CGT – SNALC – SUD

Abstention (4 voix) : UNSA – CFDT

#### **b. Projet de décret fixant les modalités d'intégration dans le corps des professeurs des écoles des personnels enseignants du premier degré des îles Wallis et Futuna mentionnés à l'article 1er de l'ordonnance n°2025-521 du 12 juin 2025 relative aux personnels enseignants du premier degré des îles Wallis et Futuna (DGRH B)**

##### Intervention FO :

Nous remercions le travail, malgré le temps que cela a pris, malgré le décalage injuste et le raté sur l'intégration à la date du 6 juin, date chargée de symbole pour les personnels wallisiens.

A FO, nous continuons d'affirmer que cette intégration reste possible au 6 juin. Vous avez à votre disposition des dispositions réglementaires transitoires, une jurisprudence constante du conseil d'État qui permet de déroger au principe de non rétroactivité des actes administratifs, notamment pour des questions statutaires, décisions APADA et ANTICOR.

Nous tenons surtout à souligner l'action des camarades et des agents sur place. Ils ont su mobiliser tous les collègues, la population, les acteurs y compris institutionnels autour de leurs revendications.

Ils ont su les convaincre que la situation aux relents colonialistes n'était plus tenable, que l'école devait être publique et laïque, qu'ils devaient devenir fonctionnaires et que les élèves ne pouvaient qu'y gagner.

Cette mobilisation historique de deux mois a fini par payer, leur méthode est la bonne. C'est une leçon de mobilisation qu'ils nous donnent au final.

Aujourd'hui, les camarades, ont trouvé un accord d'après ce que vous affirmez et accepté la proposition du ministère, pour ces raisons FO va voter pour le projet de décret.

#### **VOEU FO :**

*La mobilisation des professeurs des écoles de Wallis et Futuna en 2023 a donné lieu à des négociations et un protocole porteur de promesses et d'engagements. Depuis deux ans, ils attendent et se sentent aujourd'hui trahis.*

*Le CSA ministériel demande que le ministère de l'Éducation nationale prenne toutes les mesures réglementaires nécessaires pour rendre effective l'intégration au 6 juin 2025, lendemain de la date de fin de la convention de concession à la mission catholique de l'enseignement du premier degré.*

*Si cette intégration n'était pas rendue possible, le CSA ministériel demande qu'une nouvelle indemnité exceptionnelle soit mise en place afin de compenser la perte financière à hauteur de ce que les agents auraient dû percevoir s'ils avaient été intégrés et reclassés selon les modalités du décret.*

Vote du vœu : POUR : **FO** – FSU – CFDT – CGT – SNALC – SUD

Abstention : UNSA

Explication de vote : L'UNSA a proposé son propre vœu, sans demander l'intégration au 6 juin, que FO n'a pas voté.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>Vote du texte : UNANIMITE POUR</b> |
|---------------------------------------|

#### **c. Arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté MENE1800210A du 1er août 2018 portant inscription des établissements scolaires publics dans le programme REP+ (DGESCO)**

Le ministère présente en CSA de fin d'année une liste d'ajustement des établissements REP+ prendre en compte les établissements nouvellement construits, renommés, fusionnés, fermés... Aucune entrée franche n'est envisagée.

#### **Intervention FO :**

Nous avons pris connaissance de cet ajustement de la liste des établissements en éducation prioritaire renforcée présentée qui permet aux établissements nouvellement construits d'entrer dans le dispositif. S'il est évident qu'une école fermée sort de la liste des établissements REP+, nous ne nous satisfaisons jamais de la fermeture d'une école.

De la même manière, la FNEC FP-FP revendique que les établissements construits depuis 2001 dans les quartier Politique de La Ville soient intégrés à la liste de 2001. Sans être exhaustifs, les collèges d'Anspach de Montreuil, d'Héritier de Noisy, Jean Moulin de Wattignies et Marie Laurencin de Marseille en ont fait la demande légitime. Que répondez-vous aux personnels qui s'adressent à Madame la Ministre et indiquent saisir le tribunal administratif ?

Nous dénonçons les rapports de la Cour des Comptes et de la commission des finances du Sénat, mauvais procès contre l'éducation prioritaire et contre les personnels qui y exercent. Ces rapports ont bien sûr été commandés dans le cadre de la recherche effrénée d'économies budgétaires dans le cadre du budget de guerre voulu par le président Macron et dans l'espoir de réduire le déficit de l'Etat creusé par les baisses de cotisations accordées aux entreprises.

De l'aveu même des rapporteurs, l'éducation prioritaire manque, elle aussi, de tout : « d'enseignants titulaires », « de remplaçants », « de personnels médicaux, paramédicaux et d'assistants sociaux », d'« assistants d'éducation » ..., et alors qu'elle concentre les difficultés sociales avec notamment une surreprésentation des familles nombreuses, monoparentale, au chômage et sous le seuil de pauvreté.

Les établissements sont de plus en plus nombreux à tenter de résoudre le manque de moyens par le recours à l'Education prioritaire, comme par exemple le collectif de personnels des collèges Gérard Philipe de Clermont-Ferrand, La Dullague et Lucie Aubrac de Béziers, Montesquieu à Evry, Julia Nicolas de Fort de France. Ce ne sont pas les seuls à exiger « *D'avantage de moyens pour des classes moins chargées, une infirmière présente chaque jour dans nos établissements, des Psy-EN, des CPE, des AED, des AESH, des assistant-e-s sociales, des médecins scolaires, du personnel administratif en plus grand nombre, des conditions d'accueil des élèves plus dignes et des jeunes mieux accompagnés, notamment les élèves allophones en UPE2A et les élèves en ULIS* ».

La FNEC FP-FO soutient donc les revendications de ces personnels, comme celles de tous les personnels qui se mobilisent, avec les parents d'élèves, pour plus de moyens.

**Vote du texte :**

Pour (8 voix) : FSU – CDFT – SNALC

Abstention (7 voix) : UNSA– **FO** – CGT – SUD

**Bilan 2024 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère en charge de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

Intervention FO :

Le préambule de ce bilan présente parfaitement le cadre dans lequel il se situe et que nous dénonçons. L'article L. 413-2 est issu de la loi de transformation de la fonction publique dont nous demandons encore et toujours l'abrogation.

Ce seul bilan ne saurait remplacer la publication des tableaux de mutation et le retour des prérogatives des CAP, seules garanties contre l'opacité et la suspicion de clientélisme.

La loi de transformation de la Fonction publique a aussi élargi le recours aux contractuels et permet également les suppressions de postes alors qu'il en manque partout et entrave donc le droit à mutation. Pour autant, la même loi de transformation de la Fonction publique maintient le principe de recrutements statutaires pour pourvoir les emplois permanents, les postes existants. Et pourtant, de nombreuses académies ne publient plus un nombre grandissant de postes vacants, année après année. La FNEC FP-FO pose une question claire : doit-on faire le lien avec les annonces successives du PM de recherches d'économies supplémentaires ?

FO dénonce une fois de plus la décision inadmissible et brutale de fermeture du mouvement interacadémique à gestion ministérielle 2025 dans plusieurs académies pour les personnels administratifs.

La FNEC FP-FO rappelle son attachement aux mutations au barème prenant en compte majoritairement l'ancienneté de service et respectant les priorités légales. Nous redisons notre revendication de rétablissement de barèmes chiffrés pour l'ensemble des corps soumis à d'obscurs critères de départage. Nous redisons aussi notre opposition au mouvement Pop et à toute autre expérimentation dérogatoire au statut.

Depuis l'année dernière, les LDG gravent dans le marbre l'expérimentation des postes à profil, unanimement rejetés. Les postes POP soustraient des postes au mouvement, permettant d'opérer un recrutement direct à l'échelle nationale, hors barème. Des recrutements totalement arbitraires, qui remettent en cause le statut en imposant de rester trois ans sur le poste. Ils représentent une remise en cause directe des perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation. Leur généralisation voudrait faire de la déréglementation la norme.

Par ailleurs, ces LDG 2024 ont même rendu certaines dispositions moins favorables pour les collègues, sans prendre en compte les revendications. Il est possible de bonifier les barèmes pour sortir des postes POP et CLA, mais pas pour les parents isolés. C'est insupportable.

Pour FO, l'extension du profilage consacre le clientélisme, le manque de transparence et le contournement du barème que nous dénonçons depuis le lancement de l'expérimentation.

FO a alerté à plusieurs reprises les ministres et cette instance sur les dangers de la politique de langues régionales menée par le ministère, notamment par le financement des offices publics de langues régionales qui deviennent des officines politiques de pression. Au-delà de la remise en cause du principe de laïcité, à



l'heure où vous entendez mettre en œuvre un plan « Egalité Femmes/Hommes », en portant un regard accru sur les rapprochements de conjoint et à l'heure de faire ici le bilan des LDG, nous dénonçons cette politique qui se heurte aux priorités légales des lignes directrices de gestion.

Le développement du tout immersif, et des postes spécifiques et à profil qui en sont le corollaire, limitent voire empêchent parfois tout mouvement, notamment vers les départements de l'académie de Rennes et le département des Pyrénées-Atlantiques. Dans ce département en particulier, plus aucun inéat n'est délivré si on ne parle pas le basque, et des postes en français sont remplacés par des ouvertures en langue régionale, des écoles publiques n'enseignent plus un mot de français

Au sujet des détachements dans l'AEFE, la FNEC FP-FO revendique une mobilité choisie et non imposée. Depuis sa mise en place, et la publication du décret n° 2022-896 du 16 juin 2022 sur le statut des personnels détachés, la FNEC-FP-FO exprime son opposition au bornage à 6 ans, qui menace l'attractivité du réseau, et renforce une mobilité forcée des agents. Le recrutement de personnels détachés est soumis à un détachement du MEN : la FNEC-FP-FO dénonce le fait que les détachements ne soient pas automatiques. Et la FNEC-FP-FO exige le versement de toutes les primes et indemnités statutaires aux personnels détachés, comme leurs collègues en France.

La FNEC FP-FO conteste les refus de détachement pour cause de manque de moyens, que ce soit dans le corps d'origine ou dans le corps d'accueil.

Pour les personnels ATSS, la mise en place des LDG, le RIFSEEP, la généralisation du profilage des postes et de la quasi-obligation de stabilité sur poste de trois ans ont réduit les possibilités de mobilité dans le cadre des campagnes annuelles à peau de chagrin. À noter cette année encore, les LDG indiquaient que le groupe de fonctions de l'IFSE auquel se rattache le poste serait affiché. Mais cet affichage n'existe toujours pas sur AMIA.

Dans de nombreuses académies, les mutations pour convenance personnelle deviennent quasi-impossibles. Aussi, il est encore et toujours démontré que la timide précision relative à l'examen des situations particulières – quelles qu'elles soient – ne permet pas d'assouplir la rigidité avec laquelle la stabilité sur poste est mise en œuvre. Dans la même logique, FO redit son opposition à l'interdiction de principe pour les collègues stagiaires de participer aux opérations de mobilité sur AMIA et déplore que l'exception prévue dans les LDG reste systématiquement ignorée dans certaines académies.

Pour l'ensemble des personnels, année après année, nos analyses se confirment, la suppression des prérogatives des CAP pour les opérations de mobilité pénalisent gravement les personnels et plus encore lorsqu'ils se retrouvent dans des situations de vulnérabilité. Eloignement de la famille, garde partagée, handicap, protection, drames personnels, etc., pour toutes ces situations particulières, un examen en CAP permettait dans la plupart des cas de trouver des solutions bien plus rapides.

Les taux de mutation sont en baisse régulière depuis 2016 à cause principalement des très nombreuses suppressions de postes. Et la FNEC FP-FO refuse de hiérarchiser les situations inacceptables : situation de séparation qui s'éternisent, situation de handicap bonifié, ou encore CIMM. Cette absence de perspective de mutation dégrade concrètement la santé des personnels. Chez les PLP en particulier, le blocage du mouvement est criant avec le taux de satisfaction de 0% sur le vœu 1 dans 10 disciplines.

Cette année encore, nous déplorons que des collègues victimes de violences conjugales aient été confrontées à des rigidités administratives inadmissibles pour espérer obtenir un changement d'affectation permettant une meilleure protection pour elles et leurs enfants.

FO alerte aussi sur la dégradation de la situation des personnels en situation de handicap dans de trop nombreuses académies. De manière générale, notre administration part de très loin. Il est inadmissible de constater des reculs sur la prise en compte du handicap et des préconisations médicales dans le cadre des opérations de mobilité.

En conclusion, pour la FNEC FP-FO, tous les freins à la mobilité traduisent le refus de l'administration d'entendre les alertes sur la dégradation des conditions de travail. Oui, les souhaits de mobilité, comme les départs en détachement ou encore les demandes de rupture conventionnelle et les démissions se multiplient. Ce sont les conséquences logiques de la dégradation des conditions de travail.

Pour défendre le droit à mutation, la solution est la création de postes, l'amélioration des salaires et des conditions de travail pour les pourvoir et faciliter le recrutement de personnels sous statut.

### **Bilan de la mise en œuvre du Pacte :**

Le ministère a présenté son bilan de 2 années de mise en place du Pacte. Trouvant des raisons de se satisfaire de tous les éléments statistiques, le ministère a insisté sur des procédures de contrôle étendues. Des contrôles extérieurs à l'établissement pour vérifier que les missions sont bien effectuées : présences des lettres de missions signées, des pièces justificatives, la preuve des heures consacrées... Si le contrôle estime que la mission n'est pas correctement remplie, ou justifiée, il sera demandé au collègue de la prolonger l'année suivante (gratuitement) avant d'effectuer des reprises sur les missions non faites.

#### Intervention FO :

Ce bilan nous permet de réinsister sur les raisons de notre forte opposition au pacte, mais également de voir que 2 ans après sa mise en place, ce que nous avons dénoncé se vérifie. Les personnels sont toujours majoritairement opposés au pacte et subissent des missions supplémentaires qui dégradent leurs conditions de travail. Même parmi les 30% des personnels qui acceptent de signer des pactes. L'absence de toute revalorisation de la valeur du point d'indice, de prise en compte de l'inflation contraint des personnels à rentrer dans un dispositif qu'ils contestent pour subvenir à leurs besoins.

Pour la FNEC FP-FO, le « *pacte* » a non seulement été un outil pour bloquer les salaires des agents mais aussi pour casser l'École et son cadre national, pour s'en prendre aux postes (notamment avec le remplacement de courte durée et en faisant porter aux enseignants les missions des personnels compétents et formés pendant des années : infirmières, PsyEN, assistantes sociales) et pour mettre en œuvre les contre-réformes du gouvernement (voie professionnelle, SNU, acte 2 de l'Ecole inclusive...). Nous ne pouvons entendre que la mise en place des RCD est pour l'accompagnement des élèves ni que cela représente un dispositif de continuité pédagogique. Le RCD est régulièrement un non-sens pédagogique.

Le « *pacte* » a complété les attaques statutaires portées par le ministre Blanquer en instaurant un management digne d'entreprises privées.

Alors que le ministre Ndiaye osait placer le pacte dans une mesure de revalorisation, en en faisant le pendant de la revalorisation dite « *socle* », le Ministre Attal a quant à lui reconnu que le pacte n'était pas une revalorisation mais devait permettre d'introduire une nouvelle mission, sans pour autant proposer de réelle revalorisation pour les personnels. Aujourd'hui les missions restent mais sans les moyens.

Les DHG sont tellement exsangues que le « *Pacte* » se retrouve même utilisé comme moyen d'ajustement pour des heures d'enseignement.

Toutes les tâches supplémentaires associées au « *pacte* », remettent en cause les statuts et le cadre national de l'Ecole, qui transforment les directeurs d'école et les chefs d'établissement en pilotes des contre-réformes, qui instituent une hiérarchie intermédiaire avec des enseignants « *pactés* » intéressés financièrement avec la volonté de leur imposer un rôle de « *caporalisation* » de leurs collègues.

Au bout de deux ans de mise en place, nous constatons ce que nous avons dénoncé : des pressions voire intimidations sur les collègues pour leur faire accepter les « *pactes* », des remises en cause des missions effectuées par les collègues, des décisions arbitraires, des contournements des règles statutaires, des mises en concurrence. L'élargissement des possibilités de recourir à des demi pactes risque encore d'augmenter les inégalités entre les collègues, entre les établissements.

Ces contrôles que vous annoncez sont bien la preuve du non-sens et des dérives de ce dispositif. Nous ne sommes pas demandeurs de plus de contrôle, mais bien de l'abandon du pacte.

La FNEC FP-FO revendique l'abandon du pacte, l'augmentation du point d'Indice, les créations de postes nécessaires d'enseignants et des personnels et le rétablissement et l'élargissement des décharges statutaires et des HSE dans le second degré. Et comme nous le répétons depuis 2023, toute l'enveloppe (10,9 milliards en 24/25) dévolue au pacte doit être utilisée pour revaloriser tous les personnels sans contrepartie.